

S03R
Sauveteur Secouriste du Travail
Recyclage
(Programme 2011 selon la circulaire 3/12/2010)

Objectif :

Poursuivre sa mission de Sauveteur Secouriste du Travail en ayant actualisé ses connaissances pratiques afin de porter secours efficacement à un accidenté.

Personnes concernées :

Etre Sauveteur Secouriste du Travail à jour des recyclages (1^{er} recyclage dans les 12 mois suivant la formation initiale puis dans les 24 mois suivants)

Pré-requis :

Etre titulaire de la carte SST à jour des recyclages.

Moyens pédagogiques :

Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues (vidéo INRS, gestes)

Mise en œuvre des moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.

Exercices pratiques effectués par chaque stagiaire.

Remise à chaque stagiaire d'un document regroupant les divers thèmes.

Mallette SST : mannequins doté d'une interphase multimédia permettant l'évaluation et l'analyse instantanée des gestes de réanimation cardio-pulmonaire - nourrisson, enfant, adulte.

Défibrillateur Automatique Externe (DAE)

Contrôle continu des connaissances.

Durée préconisée :

1 journée (7 heures)

Nombre de stagiaires par session :

Groupe de 5 à 10 personnes.

Programme :

Conforme au nouveau programme de l'INRS :

Les risques particuliers à la profession et à l'entreprise

La prévention des risques professionnels

Rappel du rôle du secouriste

Présentation du programme « conduite à tenir en cas d'accident »

Méthode de recherche des risques persistants et d'examen de la victime

- protéger
- examiner
- alerter ou faire alerter
- secourir
- Réanimation cardio-pulmonaire, manipulations et exercices avec le défibrillateur.

Modalités d'évaluation de la formation :

Durant la formation, mise en place d'une évaluation individuelle continue.

A l'issue de la session des tests d'aptitude sont effectués par le stagiaire, afin de définir son niveau d'acquisition des connaissances.

Selon les résultats obtenus, délivrance ou non du timbre de validité sur la carte de sauveteur secouriste du travail.

Validation de la formation :

Attestation de formation, délivrance du timbre de validité.